

Si commerce et investissement sont en fait fortement complémentaires, il nous faudrait donc idéalement un ensemble de règles formant un tissu sans défaut de protection couvrant toutes les transactions économiques mondiales, qu'elles touchent au commerce ou à l'investissement. Malheureusement, la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] ne remplit pas cet idéal. Certaines disciplines liées à la présence sur les marchés sont incorporées dans le projet d'accord général sur le commerce des services [AGCS]. Quelques disciplines régissant certaines questions comme les règles sur le contenu local sont intégrées dans les Mesures concernant les investissements et liées au commerce, les TRIM.

Nous consacrons encore des efforts pour tenter d'assurer à nos secteurs des services financiers et des télécommunications un plus grand accès au marché par le canal de négociations constantes à Genève. Cependant, si ce patchwork suffit à peine pour le monde d'aujourd'hui où grandit sans cesse l'intégration des activités liées à l'investissement et au commerce, ne parlons pas de demain!

En l'absence d'un régime plus universel, le Canada a jusqu'ici adopté une approche à plusieurs voies de l'élaboration des règles. La première « voie » a pris la forme d'un vaste programme de négociations bilatérales sur des accords pour la promotion et la protection des investissements étrangers. Comme vous le savez si bien, ces accords contribuent à promouvoir l'investissement étranger en atténuant le risque non commercial couru par les sociétés canadiennes investissant dans certains pays. Entre autres, ces accords portent des obligations juridiques visant à protéger contre les expropriations et la limitation des transferts de fonds, imposables grâce à une disposition sur le règlement des différends.

Nos négociations ont ciblé principalement les pays en développement et les économies en transition d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale. Ces priorités sont façonnées par une combinaison de facteurs économiques et politiques, dont l'analyse du degré d'investissement actuel et prévu du Canada dans un pays donné et des risques connexes de l'investissement dans ce pays.

Le Canada a passé des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers avec la Russie et tous les signataires de la Communauté des États indépendants, avec la République tchèque et la Slovaquie, avec la Pologne, la Hongrie et l'Argentine. De nouveaux accords ont été signés plus récemment, et entreront bientôt en vigueur, avec l'Ukraine et la Lettonie. Il est probable que dans les prochains mois, il en signe d'autres avec la Trinité-et-Tobago, le Pérou, l'Équateur et le Venezuela.